



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION Lille, le 22 septembre 2017

Les IA-IPR d'Education Physique et Sportive.

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

<u>Lettre d'orientation pédagogique des Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques Régionaux en EPS</u>

#### Inspection Pédagogique

Téléphone 03 20 15 65 23

Mèl ce.ipr@ac-lille.fr

Cité académique Guy Debeyre 20 rue Saint Jacques BP 709 59 033 LILLE Cedex Mesdames et Messieurs les professeurs d'Education Physique et Sportive,

Dans son activité physique, l'élève engagé dans la scolarité apprend à agir, à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche complexe ou un projet, en particulier dans une situation nouvelle ou inattendue.

Dans les mêmes temps d'enseignement, la pratique des activités physiques sportives et artistiques que vous encadrez au quotidien est, pour les élèves, une source d'émotion, de plaisir, de développement personnel et collectif ainsi que d'enrichissement culturel.

Reflets à la fois d'une réalité largement répandue et d'une ambition professionnelle toujours présente, ces quelques lignes résument en grande partie ce qui nous réunit et fonde nos missions.

Les IA IPR de l'Académie vous souhaitent une bonne rentrée et une pleine réussite dans vos projets pédagogiques.

## • La formation continue :

Cette année scolaire se caractérise par la mise en place d'actions de formation professionnelle continue en lien avec les enjeux des années précédentes et les exigences réglementaires.

Les équipes de collèges seront à nouveau accompagnées dans la construction de leur projet pédagogique avec la présence d'un représentant par équipe. Nous vous rappelons la nécessité de consulter régulièrement le site « magistère » et de travailler en conseil d'enseignement pour partager ces réflexions en lien avec les problématiques locales.

Une action sur un territoire se poursuivra également sur la thématique de la mise en œuvre du cycle 3.

Pour les enseignants de collège et de lycée, un stage intitulé « Préserver et développer l'intégrité physique en EPS notamment dans les APPN et gestes professionnels » sera également reconduit. Enfin, des actions de secteur vous sont proposées au PAF.

L'inscription des enseignants de collège comme de lycée dans une dynamique de formation tout au long de la vie est nécessaire au développement des compétences professionnelles et à la réussite des élèves. Elle figure parmi les compétences professionnelles obligatoires des enseignants.

Une circulaire académique en date du 9 juin 2017 annonce l'ouverture d'une nouvelle session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique.

Les préparations aux concours (agrégation interne, capeps interne et concours réservé) sont reconduites cette année.



#### • Examens et certification :

Grâce à votre travail au quotidien, L'EPS contribue à faire réussir les élèves aux examens. Pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un enseignement, d'y réussir et d'obtenir une note, un certificat médical validé par l'autorité académique est en ligne sur le site pédagogique EPS.

Le rapport « examens en EPS 2017 » est disponible sur le site EPS de l'académie. Les statistiques pour votre établissement sont consultables via Eduline (« domaine établissement », « indicateurs et pilotage », « statistiques examens EPS »). Nous vous invitons à les analyser.

Epreuve ponctuelle facultative: Il est nécessaire d'informer clairement les élèves, en particulier dans la voie professionnelle pour laquelle cette possibilité est indispensable. En effet, si de très nombreux élèves tirent un bénéfice appréciable quant à leurs résultats dans les examens, il faut continuer à réduire l'absentéisme dans ces épreuves.

La liste académique évolue pour l'enseignement en 2018 et la certification session 2019. La marche nordique (en CP5) se substitue à l'activité canoë-kayak.

Nous attirons votre attention sur les textes récemment parus pour l'évaluation de l'EPS aux examens, pour les voies Professionnelle, Générale et Technologique. Ces textes définissent la liste nationale d'épreuves et le référentiel d'évaluation modifiés, applicables pour la session 2018 (cf. circulaire « Voie Pro » n°2017-058 du 4.4.2017 et circulaire « Voie GT » n°2017-073 du 19-4-2017 avec son annexe 2).

ATTENTION: La date de saisie des protocoles sur EPSNET va être avancée. Il sera indispensable de consulter le thémasite « EPS, outils dématérialisés» pour anticiper au mieux les démarches (Se connecter avec ses identifiants sur le portail Eduline, onglet « thémasite » présent en page d'accueil).

### • Exigences de sécurité dans les activités physiques de pleine nature :

Une circulaire concernant la sécurité dans toutes les activités physiques de pleine nature est parue au BO n°16 du 20 avril 2017. Elle concerne toutes les modalités de pratique y compris lors de stages ou projets hors académie. Elle complète les textes précédents relatifs à la sécurité qui restent en vigueur pour toutes les pratiques.

Nous vous rappelons la nécessité d'une lecture attentive de cette circulaire en conseil d'enseignement afin de formaliser des protocoles locaux au sein du projet pédagogique EPS. Vous en informerez votre chef d'établissement (cf. courrier en date du 9 mai 2017).

### • Le sport scolaire :

Le nombre de licenciés de l'Académie de Lille en augmentation lors de l'année 2016-2017 témoigne de l'engagement important des équipes d'établissement au service du sport scolaire.

En 2017-2018, la poursuite de cet objectif reste d'actualité associé à l'amélioration de la cohérence des projets territoriaux (établissement-district UNSS-départements) avec le projet académique.

# • Sections sportives scolaires :

Le cahier des charges national des sections sportives scolaires constitue un véritable label qualité. Dans le prolongement de l'enquête effectuée en 2016-2017, nous vous invitons à renforcer la prise en compte de cet outil pour accroître encore la qualité du service rendu aux élèves.

### • Le groupe des IA IPR EPS :

Le groupe des IA IPR EPS est au complet cette année et se compose de Mesdames Florence



Durnerin (bassins  $n^4$  et 9) et Sophie Jomin-Moronval (bassins  $n^6$  et 10) et de Messieurs Olivier Calais (bassins  $n^5$ , 13 et 14), Christophe Carpentier (bassins  $n^2$  et 11), Frederick Maik (bassins  $n^3$ , 7 et 8) et Didier Preuvot (bassins  $n^1$  et 12).

Le groupe élargi EPS comprend également les chargés de mission qui assument des missions d'inspection et/ou d'accompagnement de dossiers disciplinaires : Sophie Boissay, Cécile Durand Audineau, Hugues Lamouret, Alexandre Lefebvre, Cédric Szafraniec, Réginald Richard et Bruno Abed-Meraim. Nous tenons à remercier Mme Nathalie Niedzwialowska pour la qualité de son engagement à nos côtés lors de ces dernières années.

Nous vous invitons à compléter l'ensemble de ces informations en consultant le site pédagogique EPS de l'académie (eps.discipline.ac-lille.fr).

La dématérialisation des documents cadre de notre discipline se poursuit, via Eduline et le thémasite « EPS, outils dématérialisés » (cf. courrier en date du 10 octobre 2016).

Les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de l'Académie de Lille vous souhaitent une bonne rentrée et la concrétisation de vos projets personnels et professionnels.

Les IA IPR EPS (ce.ipreps@ac-lille.fr)